

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N^{os} 3123 à 3132

présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 17

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« an »

le mot :

« mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Réduction des délais impartis à l'employeur pour se conformer aux obligations d'information et de consultation du comité d'entreprise.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	3123	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	3124	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	3125	de	M.	François ASENSI
Adt n°	3126	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	3127	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	3128	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	3129	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	3130	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	3131	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	3132	de	M.	André CHASSAIGNE